

Consultation publique – OCPM sur Ray-Mont logistiques

Jean-Félix Chénier

Aux commissaires,

Je suis citoyen de Hochelaga-Maisonneuve, un des quartiers au Canada qui a déjà une qualité de l'air jugée mauvaise et en voie de dégradation, qui connaît également le plus haut taux de surmortalité lors des vagues de chaleur, qui a également une espérance de vie presque 10 ans plus basse que les quartiers plus nantis de l'ouest de l'île...

Je m'oppose à toutes les dérogations demandées par l'entreprise Ray-Mont logistiques (RML) dans le cadre de la consultation publique en cours.

Les citoyens du quartier ont demandé à plusieurs reprises des consultations publiques et des évaluations environnementales et en santé pour mesurer les impacts cumulés des divers projets industriels et au premier chef de l'implantation de RML dans le quartier.

Nous n'avons eu droit qu'à des consultations périphériques, qu'à des études embryonnaires et souvent financées par l'entreprise, qu'à des abdications de la Santé publique et des divers ordres de gouvernement, car ceux-ci étaient intimidés par une poursuite-bâillon ou pire, elles étaient complices des velléités de destruction d'un milieu humide par l'entreprise RML.

Nous n'avons donc pas eu droit à une réelle participation citoyenne depuis fort longtemps. Ni à une étude sérieuse et indépendante des impacts cumulés et aggravés de l'expansion de l'industrie de la logistique dans le quartier.

L'implantation de RML dans l'est de Montréal aggrave les inégalités en santé et nous fait reculer par rapport à nos objectifs en lien avec les crises climatiques et de déclin de la biodiversité.

Les nombreuses dérogations demandées par RML sont préoccupantes. La ville de Montréal et le gouvernement du Québec sont signataires de conventions et traités pour la protection des milieux naturels, mais en permettant l'installation et l'agrandissement de la plateforme de transbordement de RML, nos pouvoirs publics contreviennent à ces engagements en plus d'aggraver les nombreuses nuisances reliées à son existence.

La cohabitation harmonieuse des secteurs résidentiels et industriels a atteint sa limite. RML ne peut s'établir sans compromettre sérieusement la paix sociale et la santé des habitants du quartier.

Le lien de confiance entre les résidents du quartier et RML est inexistant, tout comme l'adhésion de la population au projet. Depuis le début de son implantation, RML a menti et dérogé aux diverses réglementations qui lui étaient imposées pour ensuite les contester en Cour et intimider la ville avec une poursuite record de 373 Millions de dollars. L'entreprise fait même du chantage actuellement en menaçant de relancer la poursuite si elle n'obtient pas satisfaction à ses demandes de dérogations.

La compagnie doit exercer une réelle transparence, qu'il s'agisse de ses demandes adressées aux divers paliers de gouvernements, en rendant public les documents pertinents, les différents scénarios, échéanciers et les tests réalisés. Les résidents du quartier sont les mieux placés pour identifier les problèmes qu'ils vivent au quotidien. Les questions et les inquiétudes posées par la population ne sont pas à prendre à la légère et RML se doit d'y répondre de façon transparente et convaincante.

Les nuisances sonores doivent également être prises au sérieux. Lors de la période de questions du 16 octobre 2024, l'OCPM fut à même de constater que la cohabitation avec la population est loin d'être harmonieuse. Les nuisances sonores causées par RML sont un réel problème. Dans l'évaluation de la situation, nous devons tenir compte des nuisances liées aux nombreux camions, mais également les passages des trains et les divers travaux sur le site.

Des tests devront être faits de façon régulière pour s'assurer que l'environnement sonore et la qualité de l'air restent acceptables pour la population. Des mesures supplémentaires d'atténuation du bruit et de la poussière devront être mises en place pour assurer la quiétude du quartier.

Présentement, RML opère de 7 h à 19 h, ce qui représente une période de douze heures par jour. La requête pour pouvoir élargir ses heures d'opération est inacceptable, considérant qu'il est plus que nécessaire d'assurer la tranquillité des familles qui doivent subir quotidiennement tous ces préjudices, notamment les nuisances sonores, depuis des générations. Hochelaga et le quartier Guibourd payent déjà en espérance de vie et en santé leur dû pour côtoyer de telles nuisances. Dans ses recommandations, l'OCPM doit considérer que le prolongement des heures d'opération de RML ne pourra qu'aggraver la situation actuelle, qui repose sur une inéquité intergénérationnelle en santé et en environnement. Cela est déjà insoutenable pour la population du secteur.

Montréal s'est engagée à réduire les îlots de chaleur lors de la COP-15. Or, le territoire occupé par RML était jusqu'en 2018 un boisé et un milieu humide de grande ampleur. N'en rajoutez pas à la destruction de la biodiversité et à l'augmentation des îlots de chaleur! Trois secteurs de l'arrondissement Mercier Hochelaga-Maisonneuve se retrouvent dans la liste des pires îlots de chaleur sur l'île de Montréal : Longue-Pointe, le secteur industriel Viauville /Notre-Dame-des-Victoires et les rives du Saint-Laurent, à la hauteur de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

On vous le demande : limitez l'expansion du Port au-delà de Notre-Dame et stoppez la destruction de plus de territoires verts. Nous l'exigeons : confinez l'entreprise RML à son territoire actuel correspondant à la phase 1 de son développement, refusant ainsi de lui construire de nouvelles routes et d'augmenter son volume d'activité et ses heures d'opération. C'est une simple question de justice sociale et climatique.

En ce qui concerne la plantation d'arbres, il est inacceptable que la compagnie plante seulement 134 arbres sur les 1734 que la réglementation d'urbanisme de la Ville exige. Soit elle respecte ses obligations, soit elle restaure les milieux détruits et quitte le territoire dont elle est aujourd'hui propriétaire.

Tout comme dans le cas du 4 % de végétalisation, la ville doit exiger que la compagnie plante le nombre d'arbres correspondant à ce qui est prévu par le règlement. La bande tampon du côté du quartier Viauville est essentielle. La butte du terrain du promoteur doit être préservée car elle contribue à couper du bruit pour les voisins de l'entreprise.

Les citoyens du quartier ne veulent pas de nouvelles routes. Celles-ci servent des intérêts privés, donc s'il devait y en avoir, elles devraient être financées par le privé. Mais ce type d'industrie contribue à détruire nos économies locales.

Un transfert modal vers le transport collectif est aussi essentiel. L'automobile ne devrait pas gruger davantage d'espace dans une perspective de réduction de GES et de lutte aux changements climatiques. La création, par RML, de plus de 100 places de stationnements, alors que le règlement de la Ville en prévoit 4 fois moins est provoquant. L'OCPM doit garder en tête qu'un stationnement d'un aussi grand nombre de véhicules, qui s'ajoute aux nombreux camions déjà prévus dans le secteur, provoquera inévitablement une dégradation de la situation qui est déjà inacceptable.

Le projet RML ne jouit d'aucune acceptabilité sociale. La Ville de Montréal doit se dresser contre les grands propriétaires institutionnels et corporatifs qui menacent nos espaces verts et nos quartiers, pour le bien-être, la confiance de la population face à la démocratie, ainsi que pour la protection de la santé des citoyens.

RML, avec la complicité du CN engendrent la destruction de la faune et de la flore au moyen d'insecticides interdits sur l'île de Montréal et exterminent le papillon monarque, espèce en danger et présente sur la friche ferroviaire de Viauville, espace que nous, citoyens et citoyennes réclamons fortement depuis 2016.

Les experts du Giec disent unanimement que la meilleure manière de développer notre résilience est de protéger ce qui existe déjà et de restaurer les terrains vagues. Notre quartier est appelé *le poumon noir de Montréal* par les médecins en santé publique ! Les inégalités sociales et environnementales sont au cœur de ce dossier.

RML doit envisager sérieusement s'établir ailleurs, car ses activités sont incompatibles avec les droits à la santé et à l'environnement. Chose certaine, toutes les dérogations demandées par l'entreprise doivent être rejetées.

Je serai entendu lors d'une séance de la Commission le 12 novembre vers 15h. Au plaisir de vous rencontrer.

Jean-Félix Chénier

Professeur de science politique

Collège de Maisonneuve